

LA CHARTE DU COVOITURAGE



Le covoiturage apparaît comme une réponse aux problèmes de mobilité des personnes, ainsi que comme un moyen de protection de l'environnement et de développement durable.

Le service mis en place par les structures du secteur de l'Avenue de Champagne dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises NOEMIE a pour unique objet de mettre en relation des conducteurs et des passagers se déplaçant sur un trajet similaire et désireux de partager leur véhicule. Ce service s'étend à tous les salariés d'Epernay. Le covoiturage résulte exclusivement de l'accord intervenu entre conducteur et passagers.

ARTICLE 1 : OBJET

La charte a pour objet de formaliser les règles relatives à l'utilisation de la plate-forme d'information sur les offres de covoiturage proposé par **les structures du secteur de l'Avenue de Champagne**.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE

Les structures du secteur de l'Avenue de Champagne mettent à la disposition des usagers du service de covoiturage le moyen de s'informer sur les trajets proposés et sur les demandes de trajet par une page spéciale à l'adresse suivante : <http://covoiturage.epernay.fr>.

L'accès et l'inscription à la plateforme de covoiturage mis à disposition par **Les structures du secteur de l'Avenue de Champagne** sont gratuits.

Afin de pouvoir proposer un trajet ou rechercher un trajet, les utilisateurs doivent au préalable avoir accepté les règles de la présente charte de covoiturage.

Il est convenu que c'est la personne qui recherche un trajet qui doit prendre contact avec celle qui en propose un.

Le moyen de communication souhaité sera établi au moment de l'inscription : mail ou téléphone.

Les usagers du service s'entendent alors directement entre eux sur toutes les modalités pratiques : lieu de prise en charge, horaires, participation aux frais.



ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

Les utilisateurs du service acceptent d'agir sous leur seule et entière responsabilité. Leurs employeurs ne sauraient, en aucun cas être tenus pour responsable de tout dommage que pourrait subir une personne du fait de l'utilisation du présent service, notamment en cas d'utilisation du service en violation de la présente charte, de dommage survenant à l'occasion d'un voyage, de retard ou d'absence d'un conducteur ou d'un passager.

ARTICLE 4 : UTILISATION DU SERVICE

L'utilisation du présent service et des coordonnées de ses utilisateurs a pour seul but de rechercher des personnes avec qui organiser un covoiturage dans le respect des réglementations en vigueur.

L'utilisation du service ne doit pas avoir de finalité commerciale, le service de covoiturage rendu par les conducteurs ne pouvant faire l'objet que d'une indemnisation dans le cas de déplacements réguliers, conformément à l'article 7 «Répartition des frais» et non à une rémunération. Compte tenu de la spécificité du covoiturage, l'inscription à ce service n'est autorisée qu'aux personnes majeures.

Dans le cas où des mineurs souhaiteraient bénéficier du service, leurs responsables légaux doivent procéder à l'inscription en signant une décharge en plus de la présente charte et la transmettre au modérateur par mail à pdie.epernay@gmail.com.

ARTICLE 5 : LA SECURITE

Le conducteur s'engage à respecter le code de la route. Il garantit également que son permis de conduire est valide et que son véhicule est en parfait état d'usage et d'entretien, que les contrôles de sécurité sont effectués en conformité avec la réglementation, qu'il souscrit un contrat d'assurance pour le véhicule et que ce contrat couvre les passagers transportés.

Il est recommandé à chaque automobiliste de prévenir son assureur que son véhicule est susceptible d'être utilisé à des fins de covoiturage.

Dans l'hypothèse où le conducteur verrait sa situation modifiée, il s'engage à le déclarer immédiatement.



ARTICLE 6 : COMPORTEMENT DES UTILISATEURS

Les utilisateurs du covoiturage acceptent de prendre toutes les mesures de sécurité, de propreté et de respect des autres utilisateurs qui s'imposent, ainsi que de respecter l'ensemble des réglementations en vigueur.

De manière générale, les utilisateurs du covoiturage se soumettent à une **obligation de ponctualité**, s'engagent à ne transporter aucune substance illicite ou dangereuse et à adopter en toute circonstance un comportement respectueux et responsable.

Le conducteur s'engage particulièrement à:

- Présenter un véhicule propre.
- Montrer sur simple demande du passager son permis de conduire, les papiers du véhicule et l'attestation d'assurance.
- Respecter les règles du Code de la Route.
- Ne pas prendre de risque au volant et à ne pas absorber de produits dangereux pouvant altérer ses capacités de conduite.
- Etre en état de sobriété.

Le passager s'engage particulièrement à:

- Respecter la propreté du véhicule dans lequel il est transporté.
- Ne pas gêner le conducteur durant le trajet.
- Etre en état de sobriété.

ARTICLE 7 : REPARTITION DES FRAIS

La répartition des frais est librement convenue entre les utilisateurs. Le montant ou la règle de calcul doit être arrêtée dès le départ.

Les structures du secteur de l'Avenue de Champagne rappellent toutefois que la participation demandée ne doit pas excéder le montant des frais réellement subis par le conducteur.

ARTICLE 8 : DISPONIBILITE DU SERVICE

Les structures du secteur de l'Avenue de Champagne s'efforceront de mettre à disposition des utilisateurs un service accessible dans des conditions répondant aux règles de l'art.

Les utilisateurs acceptent que **Les structures du secteur de l'Avenue de Champagne** puissent être amenée à modifier, suspendre, ou interrompre le service de façon temporaire ou permanente, avec ou sans préavis de celui-ci.

La responsabilité d'un éventuel préjudice qui pourrait résulter de l'indisponibilité du site ne saurait leur être imputé.



ARTICLE 9 : GESTION DES DONNEES NOMINATIVES

Un modérateur sera désigné pour gérer le site.

Les données des personnes inscrites au service sont conservées sur un fichier informatique.

Conformément à l'Article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui les concernent, qu'ils peuvent faire valoir auprès du modérateur par mail à pdie.epernay@gmail.com.

En cas de non-respect de la présente charte, le modérateur du site se réserve le droit de supprimer l'inscription d'un utilisateur.

Epernay, le

Signature

